



Protocole sanitaire

Ecole maternelle et élémentaire

Mise à jour 28 août 2020

Préambule

L'année scolaire 2019-2020 a été bousculée par une situation de crise. Nous avons franchi collectivement cette épreuve. Nous devons dorénavant nous préparer, sereinement, à toute éventualité. D'où l'importance que vous accorderez à la lecture de ce protocole.

Le respect du protocole sanitaire conditionne la scolarisation de votre enfant, mais aussi de tous les autres élèves.

Certaines contraintes sont à regretter pour les élèves, mais personne ne peut s'y soustraire.

La responsabilité de l'ensemble de la communauté éducative est engagée : parents et tous les personnels de l'établissement.

Les parents veilleront à pleinement remplir leur rôle d'éducateur et à se faire le relais de ces directives pour l'intérêt de tous. Une lecture attentive de ce document, avec votre enfant, est incontournable.

La ville de Toulouse est placée en zone rouge : des modifications du protocole et des conditions de scolarisation peuvent intervenir à tout moment.

Je sais pouvoir compter sur votre plus grand sérieux et votre coopération.

Aurélie Leblond

Chef d'établissement

SOMMAIRE

1. L'ACCUEIL DES ELEVES DANS L'ETABLISSEMENT
2. LES CLASSES
3. LES SANITAIRES ET PARTIES COMMUNES
4. LES AUTRES LOCAUX
5. LES CONSIGNES GENERALES
6. LES PRODUITS

1. L'ACCUEIL DES ELEVES DANS L'ETABLISSEMENT

L'accès des parents à l'intérieur de l'établissement est interdit. Seuls les enfants pourront y accéder.

Les familles s'engagent à lire le présent protocole et à rappeler chaque matin à leurs enfants les gestes barrières et la distanciation sociale.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le chef d'établissement.

Les personnels s'appliqueront les mêmes règles.

a. Entrées et sorties des élèves – JOURNEE TYPE

Afin de limiter les regroupements et les croisements, trois lieux différents ont été prévus pour accueillir les élèves en début et fin de cours : la grande salle, la cour extérieure et le 34 avenue de la Colonne.

Les enseignantes et Asem, équipées de masques accueilleront les élèves.

- 7h45 – 8h15 : Garderie et CLAE

- Ouverture de 7h45 à 8h15 par la grande salle (Rue Reille)
- Seuls les parents de maternelle sont autorisés à accéder à la salle de garderie (un seul adulte par enfant) et sont priés de ne pas s'attarder avec d'autres parents en salle de garderie ou dans le hall.
Masque et lavage des mains obligatoire en entrant.

- 8h20 – 8h30 : Lieux d'accueil par classe :

- **PS/MS** : Grande salle (Entrée rue Reille)
- **MS/GS** : 34 avenue de la Colonne (merci de ne pas sonner et d'attendre que les enseignantes ouvrent le portail)
- **GS/CP** : 34 avenue de la Colonne (merci de ne pas sonner et d'attendre que les enseignantes ouvrent le portail)
- **CE1** : Cour extérieure
- **CE2** : Cour extérieure
- **CM1** : Cour extérieure
- **CM1/CM2** : Cour extérieure

- 11h45 : Départ Externat

- Tous les externes sortent à 11h45 par la grande salle (Rue Reille)

- **13h40 – 13h45 : Retour externat**
 - Toujours par le 34 avenue de la colonne
 - De 13h40 à 13h45 (ne pas sonner avant au secrétariat, attendre que la porte s'ouvre)
 - Les externes ne peuvent attendre au secrétariat s'ils arrivent en avance
- **16h15 : Lieux de sortie par classe**
 - **PS/MS** : Grande salle (Entrée rue Reille)
 - **MS/GS** : 34 avenue de la Colonne (merci de ne pas sonner et d'attendre que les enseignantes ouvrent le portail)
 - **GS/CP** : 34 avenue de la Colonne (merci de ne pas sonner et d'attendre que les enseignantes ouvrent le portail)
 - **CE1** : Cour extérieure
 - **CE2** : Cour extérieure
 - **CM1** : Cour extérieure
 - **CM1/CM2** : Cour extérieure
- **Garderie maternelle et CLAE (soir)**
 - Aucun parent ne peut accéder à l'enceinte de l'établissement
 - Les enfants sont appelés à votre arrivée
 - Les élèves de maternelle sont appelés puis accompagnés par une Asem jusqu'à la sortie
 - Les élèves d'élémentaire sont appelés par un animateur du CLAE

b. Récréations échelonnées

Afin de limiter les regroupements et les croisements d'élèves, nous échelonnerons les récréations. Regroupement par cycle :

- Tous les élèves de maternelle (y compris les GS se trouvant GS/CP)
- Les CP, CE1 et CE2
- Les CM1 et CM1/CM2

c. Nettoyage des mains

Les élèves, avant de rentrer en classe et avant d'en sortir, devront se nettoyer les mains, sous contrôle de l'enseignante et d'un personnel de l'établissement, avec de l'eau et du savon. Chaque classe (hors CP qui va dans la cour) est équipée d'un distributeur de savon et papier à usage unique pour l'essuyage des mains. Le gel hydro alcoolique n'est pas proposé aux les élèves.

Les élèves de maternelle seront habillés de façon à être autonomes aux sanitaires.

d. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

- Isolement de l'élève dans une pièce dédiée
- Appel sans délai des parents responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après avis certifié par un médecin

- Les parents s'engagent à prévenir l'établissement si suspicion ou cas avéré de Covid 19 dans la famille

2. LES CLASSES

a. Aménagement et équipement dans les classes

Les portes et fenêtres seront ouvertes quinze minutes avant l'arrivée des élèves, à chaque récréation, pendant la prise des repas et à la sortie des élèves, de façon à aérer au maximum les locaux tout au long de la journée.

Les enseignantes et le personnel sont équipés de masques.

b. La restauration

Les repas sont servis dans le self de l'établissement. A l'issue, la salle de restauration est nettoyée et les tables désinfectées (cf. Art 5-b) par la société API et/ou du personnel de l'établissement et/ou du personnel du CLAE.

Pour les maternelles, les repas sont servis dans leur cantine par les ASEM. Elles seront équipées de masques. Les produits et matériels nécessaires au ménage et à la désinfection des locaux seront fournis par la société API aux agents (cf. Art 5-b).

c. Nettoyage des classes

Le nettoyage des classes (sols, bureaux) se fait une fois par jour (cf. Art-5-b) par la société API.

3. LES AUTRES LOCAUX

Les élèves ne sont pas autorisés à accéder à la salle des professeurs.

Une seule personne à la fois peut accéder à l'accueil. Les familles sont priées de téléphoner ou de nous joindre par mail (Ecole Directe) ou laisser leurs documents dans la boîte aux lettres.

Ces locaux sont également nettoyés et désinfectés (cf. Art. 5-b) quotidiennement.

4. LES CONSIGNES GENERALES

a. Un rappel à un respect strict des gestes barrières sera fait :

- Auprès des élèves par les enseignants
- Auprès des personnels et enseignants par le chef d'établissement



b. Rappel des règles d'hygiène

- Port du masque obligatoire. (Enseignants et personnels)
- Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon.
- Le gel hydro-alcoolique est interdit aux élèves. Ne pas apporter de fiole personnelle.
- Le masque est interdit en maternelle et non recommandé en élémentaire. Cependant, les élèves d'élémentaire qui souhaitent porter un masque doivent en apporter un pour la matinée et un autre dans une boîte ou sachet hermétique pour l'après-midi. Tout élève qui n'en fera pas bon usage sera prié de le ranger.

5. LES PRODUITS

a. Pour le nettoyage des mains

- Solution Hydro Alcoolique uniquement pour le personnel et les enseignants et/ou eau et savon
- Eau et savon pour les élèves

b. Pour le nettoyage et la désinfection des locaux par API

Pour le nettoyage et la désinfection des locaux nous avons opté pour une solution combinant un produit détergent et désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer une seule opération le nettoyage et la désinfection.

Il est à noter que le désinfectant utilisé est de catégorie TP4 pouvant être utilisé sur des surfaces en contact avec des denrées alimentaires conformément aux recommandations du protocole du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.